

A la sortie, vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

OUI, l'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée.
N'hésitez pas à les réclamer en cas d'oubli.

Cependant, les médicaments arrêtés par le médecin ne vous seront plus utiles et pourront être détruits par la clinique avec votre accord.

De retour à mon domicile, que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- Il est important de **suivre le nouveau traitement** car il est mieux adapté à votre état de santé.
- Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles. Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.
- **Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.**



De retour à mon domicile, si j'ai des questions sur mon nouveau traitement...

- Votre médecin traitant aura reçu le **compte rendu de votre hospitalisation** et saura répondre à vos questions.
- Vous pouvez également demander conseil à votre **pharmacien**.



Capiro La Croix du Sud

52 chemin de Ribaute - 31130 Quint-Fonsegrives

► N°Azur 0 806 233 233

Prix d'un appel local

<https://clinique-croix-du-sud.capiro.fr/>



Capiro La Croix du Sud

Mes médicaments



à la clinique



Informations à l'attention des personnes hospitalisées

Je vais être hospitalisé, que dois-je prévoir pour mon traitement ?

- Apportez vos **dernières ordonnances**
- Apportez vos **médicaments habituels**
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc)



Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos traitements et ordonnances pour vous.

Que dois-je faire de mes médicaments ?

- Remettez tous vos médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service (ils vous seront rendus à la sortie).



Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement à votre état de santé, par conséquent le nombre, la forme et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents de votre traitement habituel.

N'hésitez pas à poser des questions sur votre traitement.

Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de la clinique et donnés par l'infirmier(e) au cours de l'hospitalisation.

Exceptionnellement, si la pharmacie de la clinique ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés pendant 48 h, le temps que la pharmacie de la clinique les commande.

Les médicaments apportés par ma famille ou amis sont ils autorisés ?

NON, Il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin et fournis par la clinique. En effet, des réactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pris les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?

Il est important de le signaler à l'infirmier(e) ou au médecin qui s'occupe de vous.

En effet si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, **parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e)**. Il existe d'autres formes peut être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.



A la sortie, vais-je retrouver mon traitement habituel ?

A la fin de l'hospitalisation, le médecin vous remet **une ordonnance de sortie**. Lisez-la avant de quitter la clinique.

Le traitement peut être différent de celui que vous preniez chez vous.

Le médecin vous donnera toutes les explications nécessaires.

N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

